

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 8 avril 2025

TRANSACTION VENTE

- **5%*** du prix de vente TTC en mandat **simple**
- **4,5%*** du prix de vente TTC en mandat **exclusif**
* : forfait minimum de 9 000,00 € TTC
- Garage / Place de parking / Cave : rémunération forfaitaire de 3 000,00 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

- Avis de valeur : 150 € TTC **Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.**

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : Non facturés**
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : Équivalence TTC d'un mois de loyer charges comprises à diviser par moitié entre le locataire et le propriétaire soit 50% à charge du locataire et 50% à charge propriétaire bailleur.**
- **États des lieux : 3€ / m2**

GESTION LOCATIVE

Service externalisé dispensé par GRIIN GESTION

- **Honoraires : 6% TTC du loyer charges comprises à charge du propriétaire bailleur**
- **Garantie loyers impayés : 3,05% du loyer charges comprises à charge du propriétaire bailleur.**
- **Aide à la déclaration de revenus fonciers : 70,00 € TTC**